

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'AIDE À L'INVESTISSEMENT-ÉNERGIE POUR LES MÉNAGES À REVENU MODESTE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'aide à l'investissement-énergie pour les ménages à revenu modeste ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric (PS).** - Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en février dernier sur la possibilité de revoir à la hausse les subventions aux ménages à revenus modestes pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, c'est le fameux plan MEBAR dont j'avais vu dans une réponse à une question écrite que cela concernait déjà 1 500 dossiers financiers en moyenne par an avec un montant, sur la législature précédente de 1,652 million d'euros liquidés aussi en moyenne par an. Ce n'est donc pas banal.

Vous savez aussi qu'à la demande de mon groupe, nous avons organisé des auditions sur la préoccupation de la précarité énergétique qui est en évolution constante et on sait que la période dans laquelle nous sommes aujourd'hui ne facilite rien, que de plus en plus de ménages tombent dans cette précarité énergétique.

Vous m'avez répondu texto, à l'époque, je cite : « Mes équipes travaillent actuellement – c'était en février – à un projet d'arrêté ayant pour but de modifier le montant de la subvention – à la hausse, je présume – comme le réclame la Fédération des CPAS. Une analyse budgétaire est également en cours pour évaluer l'impact d'une augmentation du plafond de revenus, afin de toucher un public élargi, en collaboration avec les représentants des CPAS. Nous sommes donc, a priori, favorables à augmenter le montant de l'intervention régionale ainsi que d'élargir le public cible ». Réponse dont je me réjouissais et je sais que nous avons eu quelques préoccupations importantes ces dernières semaines, mais j'aurais voulu faire le point avec vous sur ce dossier.

Où en êtes-vous ? Quelles sont les perspectives de décisions à cet égard ?

J'aurais aussi voulu vous interroger sur le plan d'action préventive en matière d'énergie, le mécanisme PAPE dont on sait qu'il correspond à 250 euros de subsides par CPAS et par revenu d'intégration avec un plafond de 50 000 qui permet aussi des actions de prévention, mais aussi la fourniture de matériel permettant de réduire la consommation d'énergie à peu près à hauteur de 300 euros par ménage.

Vous avez déclaré aussi, en février, que vous vouliez renforcer le PAPE et j'aurais aimé que vous fassiez le point sur cet élément-là à l'occasion de cette commission. Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.** - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Comme je vous l'indiquais, effectivement, lors d'une précédente commission en février, mes équipes travaillent à un projet d'arrêté ayant pour but d'augmenter le montant de la subvention, ainsi que le demande la Fédération des CPAS.

Mon cabinet et mon administration planchent également sur des modifications visant à élargir le champ d'application de la subvention MEBAR, en tenant compte des nécessités du public cible, mais également afin de soutenir de nouveaux travaux/investissements qui deviendraient éligibles. Une réflexion importante est également en cours afin de faciliter l'accès à ce mécanisme d'aide.

Nous n'oublions pas, comme le sous-entend votre question, que le programme MEBAR risque d'être fortement sollicité en raison de la crise actuelle, plongeant nos concitoyens dans une situation difficile et nous nous attelons donc à réaliser des projections budgétaires pour l'ensemble des évolutions.

Malheureusement, il est encore un peu trop tôt pour disposer de projections chiffrées.

En ce qui concerne son entrée en application, nous envisageons un mécanisme modifié avant la fin de cette année, après concertation avec les acteurs de terrain.

Les plans d'action préventive pour l'énergie, les PAPE, sont encadrés par un cahier des charges relatif à l'appel à candidatures et un guide des dépenses éligibles.

En concertation avec la Fédération des CPAS, ces documents ont été adaptés pour les PAPE 2021-2022 afin de permettre notamment plus de souplesse pour les petits investissements réalisés dans le cadre du suivi individualisé des ménages précarisés.

L'appel à candidatures a été transmis à l'ensemble des CPAS au cours de la deuxième quinzaine d'avril. Les candidatures doivent être notifiées à l'administration pour le 31 mai. Toutefois, à titre exceptionnel, vu la pandémie, les candidatures seront acceptées jusqu'au 15 juin. Au niveau du fonds Énergie, un budget de 2,685 millions d'euros est réservé pour ces projets.

Nous ne manquerons pas de communiquer plus avant sur ces dossiers dans les prochaines semaines.

Le travail se poursuit, Monsieur le Député, avec, parfois, certains aléas liés à la gestion de la crise. On partage toutefois tout à fait les objectifs que vous avez évoqués.

**M. le Président.** - La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric (PS).** - Ce sera une réplique brève. Je remercie le ministre pour ces éléments de réponse. Ils rejoignent ma préoccupation, qui est principalement de travailler à des solutions structurelles pour apporter une aide concrète, structurelle aux ménages qui sont grandement en difficulté.

Je crois qu'il faut aussi, Monsieur le Ministre, poursuivre le travail avec la task force d'urgence sociale, qui a été mise en place par le Gouvernement wallon, entre autres avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et les CPAS. Vous annoncez une mise en œuvre de ces réformes pour la fin de l'année. Le plus vite sera le mieux. Nous serons à vos côtés pour ce faire.